

NOTE DE PRÉSENTATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

La décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 consiste à inscrire les résultats adoptés et affectés sur les articles comptables concernés de la section de fonctionnement et d'investissement et ce, après le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Ces inscriptions permettent d'ajuster le budget de l'exercice en cours en fonction des mouvements financiers intervenus après le vote du budget primitif.

Ainsi :

- En section de fonctionnement, il convient de diminuer l'article 002 « excédent de fonctionnement » et de diminuer d'autant l'article 023 « virement à la section d'investissement » de 433 000 €.
- En section d'investissement, il convient d'inscrire en recette sur l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de diminuer d'autant le 021 « virement de la section de fonctionnement » de 433 000 €.

section de fonctionnement			
Libellé	DÉPENSES	RECETTES	Libellé
dépenses de fonctionnement : BP 2024	5 788 223,00 €	5 788 223,00 €	recettes de fonctionnement : BP 2024
<i>Décision modificative n° 1 / 2024 :</i>			
art.023 - prévision du virement à la section d'investissement	- 433 000,00 €	433 000,00 €	art. 002 - diminution du résultat de fonctionnement reporté
total section de fonctionnement sur DM n° 1	- 433 000,00 €	433 000,00 €	total section de fonctionnement sur DM n° 1
dépenses totales de fonctionnement sur 2024	5 355 223,00 €	5 355 223,00 €	recettes totales de fonctionnement sur 2024
section d'investissement			
Dépenses d'investissement sur - BP 2024	3 907 210,00 €	3 907 210,00 €	Recettes d'investissement sur - BP 2024
<i>Détail sur DM n° 1 / 2024 :</i>			
virement	-	433 000,00 €	art.021 - prévision du virement de la section de fonctionnement
		433 000,00 €	art.1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé
total section d'investissement sur DM n° 1	- €	- €	total section d'investissement sur DM n° 1
dépenses totales d'investissement sur 2024	3 907 210,00 €	3 907 210,00 €	recettes totales d'investissement sur 2024
budget total exercice 2024			
dépenses totales sur prévisions budgétaires 2024	9 262 433,00 €	9 262 433,00 €	recettes totales sur prévisions budgétaires 2024

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-025

**Objet : Décision
Modificative n°1 au Budget
Primitif 2024**

Rapporteur :
M. Le Maire

Commission finances :
Le 12 juin 2024

Convocation :
Le 19 juin 2024

Pièce(s) jointe(s) :
Décision modificative n°1/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	6
Votants	25

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission préfecture :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 25 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;
S. AMIRAL ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ;
C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ;
S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; E. MOSCHEROSCH ;
M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ;
P. WITTERKERTH ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD
J. DJENAIDI a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
C. MARTIN a donné pouvoir à A. BELLANGER
C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL
F. DHONDT a donné pouvoir à M. POINSE
C. CRUEIZE a donné pouvoir à J-P. RICAUD

Absents non représentés :

I. DOGBO ; A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-011 du 2 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-xxx du 25 juin 2024 affectant les résultats 2023 sur le budget ville de l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la Commission finances en date du 12 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retracer l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2024, sur les articles correspondants ...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P RICAUD),



APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au budget de la manière suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023-01 : virement section investissement	-433 000 €			
R 002-01 : excédent antérieur reporté			-433 000€	
INVESTISSEMENT				
R 021-01 : virement de la section de fonctionnement			-433 000 €	
R 1068-01 : excédent de fonctionnement				433 000 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 juin 2024

Le Maire

Gilles FRAYSSE



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240625-DL_2024_025-DE